

Traiter la paie

Certificat de Compétences en Entreprise-CCE



PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Cette offre de formatio est éligible à COMPTE **FORMATION**

Objectif de formation

À l'issue de ce parcours, vous serez en mesure d'établir la paie au sein de votre entreprise, en toute autonomie.



Traitement des variables de paie et constitution du salaire brut

Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel

Définition de la mensualisation

Définition et calcul des éléments accessoires du brut : heures supplémentaires, heures complémentaires, Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de

Etablissement des cotisations sociales

Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle

Analyse des cotisations URSSAF: point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles » Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative Analyse des cotisation Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ... Calcul du net imposable

Traitement des éléments constitutif du salaire net

Définition des frais professionnels, des titres-restaurants

Calcul de la saisie sur salaire

Définition des primes et indemnités non soumises

Distinction acompte et avance

Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin

Réintégration des excédents fiscaux et sociaux

Pointage des bases et taux

Les points forts de la formation

- A l'issue de ce stage, le stagiaire est en capacité d'établir les bulletins de paie en toute autonomie.
- Formation pouvant être éligible au CPF avec le passage de la certification officielle Certificat de Compétences en Entreprises (CCE) « Traiter la paie » . Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise est une reconnaissance formelle, inventoriée par la CNCP et éligible au CPF.

Infos pratiques



Type de formation

Formation continue

Public cible

Personnel du service paie, du service comptable, assistant.e du personnel ou collaborateur de dirigeant.

Durée

7 Jours dont 49 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

2380 € par stagiaire

500 € en supplément si option CCE, réalisation d'une étude de

1200 € en supplément si option CCE, constitution d'un portefeuille de preuves avec accompagnement

Adresse

Site de Vannes 6 rue Ella Maillart. PA Laroiseau,

56000 Vannes

https://www.cci-formationbretagne.fr/morbihan



Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun prérequis sauf si vous souhaitez passer le CCE "Traiter la paie". Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne étant amené ou ayant géré la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente (ayant suivi ou non une formation préalable sur cette thématique). Pour les candidats sans expérience professionnelle : il est possible de passer la certification à l'issue du parcours suivant : formation, mise en application en entreprise obligatoire (PSMP, stage, période d'observation ou immersion professionnelle), constitution du portefeuille de preuve avec accompagnement optionnel. L'accompagnement au Portefeuille de preuve est fortement conseillé. Le délai entre la fin de la formation et la remise du portefeuille de preuve est de maximum 3 mois. Les preuves acceptables: issus du parcours de formation et de l'application en entreprise.

Les sessions

Vannes

• 12, 13, 14 octobre et 5, 6, 19 et 20 novembre 2026

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et au contrôle de la paie simple et plus complexe

PRÉSENTIFI

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en cours de formation (cas pratique, quizz, travaux en sous-groupes ou individuels...) et en fin de formation. En option, le stagiaire peut passer un Certificat de Compétences en Entreprise (CCE). Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le CCE est une reconnaissance formelle, inventoriée par France Compétences et éligible au CPF. Validant l'ensemble des compétences couvertes par le référentiel CCE, cette certification s'adresse à tous les profils de candidats, dans tous les secteurs d'activité. Elle permet aux individus (salariés ou demandeurs d'emploi) de faire reconnaître des compétences détenues à des fins de valorisation d'un parcours, de mobilité ou de candidature à un emploi. Deux modalités de certification : Réalisation d'une étude de cas : examen sur table d'une durée de trois heures. / Constitution d'un portefeuille de preuves avec accompagnement d'une durée de 7h (en collectif et en individuel).

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, nombreux exercices d'application s'appuyant sur des cas d'entreprise, pédagogie active et participative. Les temps d'intersession permettent à chaque participant de mettre en application les outils vus en formation à chaque retour en entreprise.

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Intitulé: Traiter la paie - Certificat de Compétences en Entreprise - CCE - CCI FRANCE - Réalisation d'une étude de cas

Cette formation est éligible CPF car elle est

adossée au code répertoire spécifique : RS5369 - décision du 17-03-2021

Intitulé: Traiter la paie - Certificat de Compétences en Entreprise - CCE - CCI FRANCE - Constitution d'un portefeuille de

Cette formation est éligible CPF car elle est adossée au code répertoire spécifique :

-RS5369 - décision du 17-03-2021

Date et mise à jour des informations : 05/11/2025

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



EVELYNE KERNIN et Corinne LE DUC

formation.continue@morbihan.cci.fr

CCI Formation Morbihan - Site de Vannes - N° SIRET 1302280900011 - N° d'activité 53351000435



